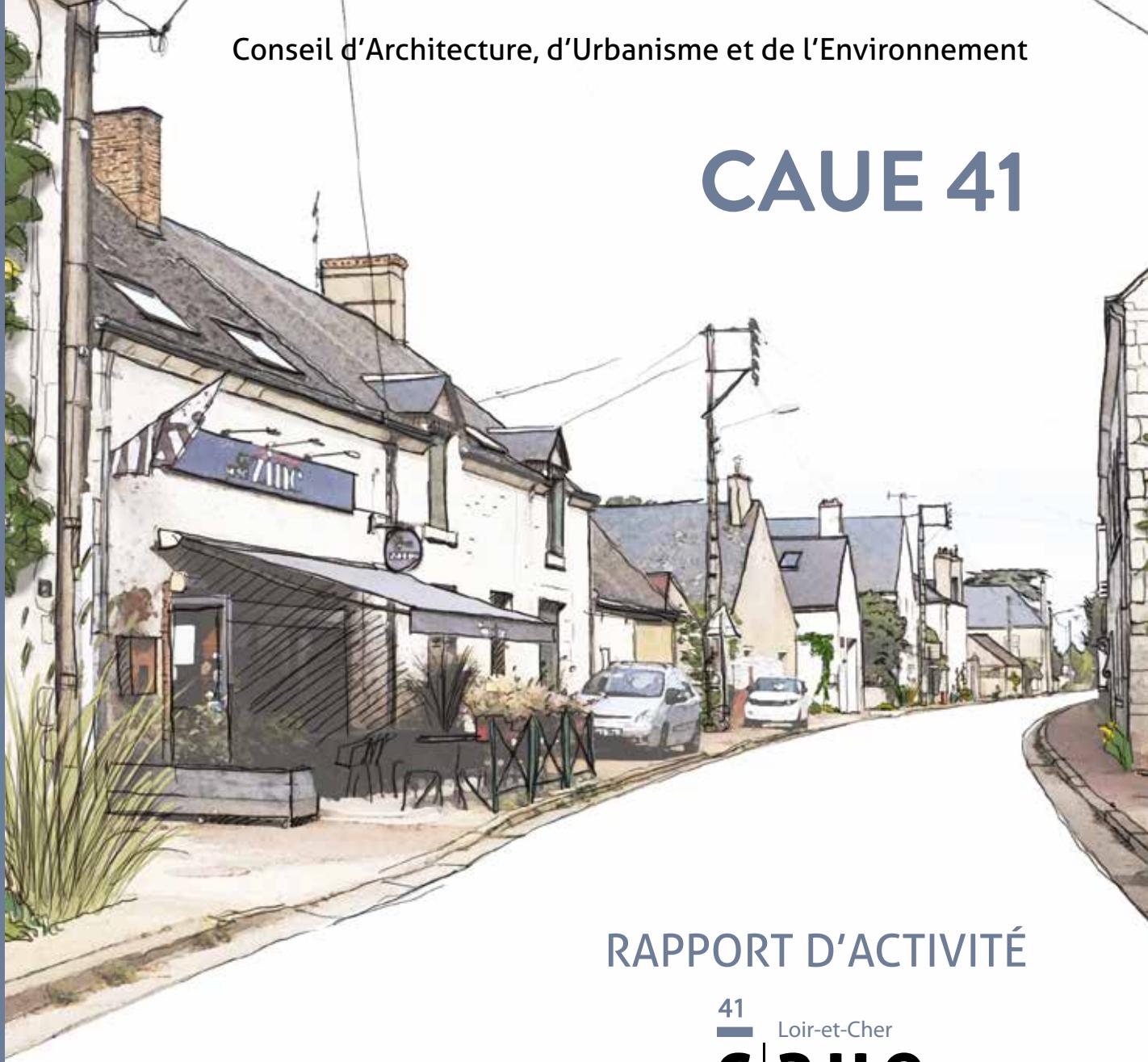


CAUE 41



RAPPORT D'ACTIVITÉ

41

Loir-et-Cher

c|a.u.e

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

Loi n° 77-2 du 3 janvier 1977

« L'architecture est une expression de la culture. La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public... En conséquence, des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement sont institués... ».

Couverture : dessin de Nina FENATEAU,
conseillère en paysage au CAUE
Photos : CAUE sauf mentions contraires
Mise en page : CAUE
Impression : Rollin -2020

SOMMAIRE

EDITO	3
CONSEILLER LES COLLECTIVITÉS	
LE CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS	4
exemples en ARCHITECTURE	
• LA CHAUSSÉE-SAINT-VICTOR	6
• LA CHAPELLE-VENDOMOISE	8
• BEAUCE VAL DE LOIRE	10
URBANISME	
• SAINT-OUEN	10
• SAINT-DENIS-SUR-LOIRE	14
• BEAUCE VAL DE LOIRE	15
PAYSAGE	
• MOISY	16
• JOSNES	18
• BILLY	20
RÉCAPITULATIF DES INTERVENTIONS DU CAUE SUR LES PROJETS DES COLLECTIVITÉS	22
CONSEILLER LES PARTICULIERS	24
SENSIBILISER ET INFORMER	
ÉLUS ET PROFESSIONNELS	26
PUBLIC SCOLAIRE	28
TOUS PUBLICS	31
LA VIE DU CAUE	
LES ADHÉRENTS 2019	36
FONCTIONNEMENT DU CAUE	37
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2020	38
L'ÉQUIPE EN 2020	39

ÉDITO



Depuis 40 ans le CAUE de Loir-et-Cher exerce ses missions de service public au plus près du territoire. Par son ancrage local et son expertise le CAUE est un acteur clairement identifié qui poursuit son travail d'accompagnement auprès des collectivités sur le champ de l'aménagement du territoire.

Ces dernières années, le contexte social, institutionnel et législatif en constante mouvance a amené le CAUE à se questionner dans sa pratique auprès des collectivités. Pour ce faire, il a mis en place un groupe de travail composé d'élus et de membres de son équipe pour recueillir les témoignages et les retours d'expérience d'élus ainsi qu'évaluer les problématiques rencontrées au cours de leur mandat sur le champ de l'aménagement du territoire. Dans une démarche prospective, ces ateliers d'échanges ont permis au CAUE de faire un réel état des lieux des besoins des collectivités et des élus afin d'identifier les outils, les actions et les accompagnements à mettre en place sur les années à venir, répondant au mieux aux enjeux du territoire et préoccupations actuelles et futures.

La publication 2020 « Les missions d'accompagnement du CAUE » à destination des élus est née de ces échanges, elle permet de mieux comprendre les missions et l'appui technique que le CAUE peut apporter.

Par ailleurs, le CAUE a continué à développer sa mission de conseil auprès des particuliers avec 130 conseils en architecture, paysage et urbanisme.

Le CAUE a également poursuivi son action de sensibilisation auprès de tous les publics : du projet « Education Artistique et Culturelle » pour l'école primaire de Selles sur Cher, à une émission radiophonique sur RCF pour les 70 ans de la Basilique Notre Dame de la Trinité de Blois, en passant par un partenariat avec le Domaine national de Chambord, dans le cadre de l'exposition « L'utopie à l'œuvre » dont les commissaires étaient l'architecte Dominique Perrault et le philosophe Roland Schaer.

Je tiens à remercier les membres de l'équipe du CAUE pour leur engagement quotidien aux côtés des élus et des particuliers mais aussi les nombreux partenaires qui nous permettent d'accomplir au mieux nos missions.

Marie-Hélène MILLET
Présidente du CAUE 41
Conseillère départementale déléguée à la culture
et aux associations mémorielles

LE CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS

POUR TOUT TYPE DE PROJET LIÉ À L'AMÉNAGEMENT, AU CADRE DE VIE, AU BÂTI ET AU PAYSAGE

Le CAUE a pour mission de conseiller les collectivités en les aidant à faire émerger leurs intentions, à formaliser leurs objectifs, à définir leurs orientations programmatiques et à choisir le processus de projet le mieux adapté à leurs enjeux locaux, ceci à chaque étape de la démarche, préalablement à la maîtrise d'œuvre. Les habitants, usagers et acteurs locaux sont associés à ce travail préliminaire qui constitue l'une des principales garanties de la bonne réussite d'un projet. En toute neutralité, le CAUE met à la disposition des communes son expertise, en s'appuyant sur les com-

pétences multiples de son équipe technique composée d'architectes, d'urbanistes et de paysagistes. Grâce à son expérience et à sa solide connaissance du territoire, le CAUE ouvre le champ de la réflexion des élus. Les compétences de l'équipe permettent de mettre en place une étude stratégique globale, en y associant les habitants et les différents acteurs. Cette ingénierie est mise au service d'une démarche de projet spécifique à chaque cas, appuyée sur un montage opérationnel adapté au contexte communal et à ses enjeux.



85 %

Tous domaines de compétences confondus, le conseil aux collectivités constitue 85% de l'activité, en temps, des équipes du CAUE.

Principaux thèmes étudiés par le CAUE en 2019 en réponse aux sollicitations des élus

/// Architecture : projets de restauration, de réhabilitation, de restructuration et d'accessibilité de bâtiments publics tels que logements, groupe scolaire, salle sportive, éléments de petit patrimoine, etc.

/// Urbanisme : réflexions urbaines globales (du diagnostic à la planification), mise en œuvre et suivi de PLUi, aménagement d'éco-quartiers, de centre-bourg, de zones d'activités, programmation urbaine sur secteur en friche, etc.

/// Paysage : aménagements de cœurs de village, d'entrées de bourg et d'espaces publics tels que aires de stationnement, voies cyclables, aires de jeux, jardins partagés, requalification de cour d'école, etc.

EN 2019, LES « ATELIERS DES ÉLUS », POUR PRÉPARER 2020 ET APRÈS

Afin d'adapter au mieux sa mission d'accompagnement des collectivités, le CAUE a mis en place des ateliers d'échanges avec un groupe d'élus de communes rurales représentatives du département. Un atelier de lancement a permis, dans un premier temps, de recueillir les témoignages et les retours d'expériences d'élus sur le champ de l'aménagement du territoire lors de leur mandat.

Ces premiers échanges ont mis en évidence les problématiques rencontrées, notamment les limites techniques, humaines et financières des collectivités du monde rural, lors de la mise en œuvre des projets.

Les élus ont fait particulièrement ressortir le besoin de se faire accompagner pas à pas, dans la démarche de projet avec une vision globale et prospective depuis l'intention de projet, la contextualisation, la formulation des ambitions et objectifs, l'élaboration d'une stratégie, la formalisation des orientations programmatiques,

etc., jusqu'à la sélection d'une équipe de conception ou d'assistance à maîtrise d'ouvrage, selon le contexte et l'échelle de projet. Les ateliers suivants ont permis de mettre en pratique la démarche de projet sur des thématiques ressorties lors du recueil de témoignages : « aménagement d'une place en centre-bourg et éco-quartier en milieu rural ».

Afin de répondre au mieux aux enjeux du territoire et aux préoccupations actuelles, le CAUE proposera ainsi aux élus et collectivités locales :

- des outils : publication « *Les missions d'accompagnement du CAUE* », fiches techniques à destination des élus et techniciens, etc.
- des actions : ateliers thématiques, journées d'action participative, formations, etc.
- un accompagnement : démarche partenariale, démarche de projet adaptée, analyse préalable, approche stratégique, réflexion globale et transversale, etc.

ÉDITION DE « FICHES CONSEILS » DESTINÉES AUX COLLECTIVITÉS

Le CAUE a réalisé des fiches sur le type « mémo des bonnes pratiques » à l'intention des élus et des techniciens des collectivités :

- . la fiche « **Anticiper votre projet communal** » qui permet de mieux comprendre le rôle et le cadre d'intervention du CAUE,
- . trois fiches techniques relatives aux actions de plantations participatives : « **Je réceptionne mes végétaux** », « **Je plante en pied de mur** », « **Je plante des grimpantes** ». Ces fiches peuvent être mises à la disposition des riverains impliqués dans les opérations de plantations participatives. Elles sont téléchargeables sur le site internet du CAUE.



ARCHITECTURE

LA CHAPELLE-VENDÔMOISE

SALLE POLYVALENTE ET ESPACE ASSOCIATIF, BÂTIMENT EN MATÉRIAUX BIOSOURCÉS « BOIS-PAILLE »

La commune de La Chapelle-Vendômoise dispose, dans le centre bourg, d'une salle polyvalente (initialement salle de sport). Celle-ci est très utilisée aujourd'hui, pour la pratique sportive par les scolaires, les extra-scolaires et les associations (commune et agglomération). Il reste peu de créneaux pour l'événementiel malgré la demande croissante.

L'emplacement en plein centre-bourg facilite son utilisation pour les usagers, mais génère quelques nuisances d'usage, notamment lors des événements communaux ou privés. En termes de fonctionnement et de confort, cet équipement ne répond plus aux attentes actuelles ni aux besoins.

Les deux usages principaux sont difficiles à conjuguer dans un équipement qui n'est pas initialement prévu à cet effet. Une réhabilitation et une réadaptation seraient trop complexes et coûteuses. Il convient de réserver et d'améliorer thermiquement cette salle

aux activités sportives et d'envisager la construction d'un nouvel équipement sur un site plus adapté, à proximité du bourg (mais en retrait par rapport aux habitations).

Le CAUE a, dans un premier temps, accompagné la collectivité dans le choix, la pertinence et la faisabilité d'un tel projet sur un site pressenti. Par la suite, un travail collaboratif a été réalisé en partenariat avec la collectivité, les associations locales afin d'échanger sur les possibilités de regrouper dans un même lieu, différents usages en prenant en compte les particularités que cela soulève : mutualisation d'espace commun, compatibilités des usages, fonctionnement, réversibilité des espaces, gestion, maintenance, etc.

Le CAUE a ainsi accompagné la collectivité dans l'aide à la décision et à la définition des éléments de programmation, des objectifs qualitatifs et environnementaux.



CONTEXTE

INSCRIPTION DANS LE PAYSAGE



Ce terrain reste facilement accessible depuis le bourg par le biais d'un cheminement piéton sécurisé, au travers des espaces agricoles.

► une relation piétonne.

Le terrain reste dans un périmètre de 500m du centre bourg mais son retrait par rapport à l'habitat permet de réduire les nuisances.

► un emplacement stratégique.

ZOOM SUR LE SITE



*Extraits de l'étude :
contexte et scénario
d'insertion sur le site.*

SCÉNARIO D'INSERTION SUR LE SITE



Parking à paysager
100-110 places dédiées à la Salle

Un parvis à traiter

Une zone technique en retrait

Zone d'accueil du public centrale
(hall, bar, sanitaires, vestiaires,..)

Salle principale, orientations privilégiées
et prolongement vers les extérieurs.

Salle annexe + salles individuelles
Fonctionnement indépendant
(tranche conditionnelle)

Une zone de loisirs à renforcer et
valoriser :

Local/Sanitaires à reconstruire sur
le site,
Création d'un citypark,
Aire de jeux.

Parking ouvert au public (non clos)

ARCHITECTURE

LA CHAUSSÉE SAINT-VICTOR

PROJET DE NOUVEL ACCUEIL DE LOISIRS

La collectivité de la Chaussée-Saint-Victor a pour projet de créer un nouvel équipement d'accueil de loisirs afin de regrouper l'ensemble des enfants de 3 à 13 ans sur un même site, tout en leur offrant des qualités d'accueil les plus favorables. Soucieuse d'ouvrir le champ de la réflexion autour de ce futur nouvel équipement, dès les premières opportunités foncières, la municipalité a sollicité les conseils du CAUE en deux temps.

La première étape fut, bien sûr, d'étudier l'adéquation entre le potentiel du site et les besoins du projet, tant en terme de surfaces de plancher qu'en terme de surfaces d'espaces extérieurs et d'accès. Le résultat de cette première partie s'étant conclu de façon positive, le CAUE a ensuite accompagné la collectivité dans la rédaction d'un cahier des charges intégrant l'ensemble des exigences relatives à la composition de ce futur équipement. Ce cahier des charges, établi en concertation avec un groupe de travail comprenant élus et techniciens, décrit de façon précise l'ensemble des critères à traduire dans la future mise en œuvre de l'accueil de loisirs. Il s'agit tant de prescriptions concernant l'intégration urbaine que d'ambitions environnementales ou d'attentes concernant l'aménagement interne de l'équipement.

Un tel document est un outil particulièrement important pour la bonne conduite de projets d'une telle envergure car il permet à la fois à la future maîtrise d'œuvre d'avoir une ligne directrice très précise, ce qui simplifie son travail, et au maître d'ouvrage de pouvoir réaffirmer, à tous les stades de la conception du projet, ses ambitions intangibles. Concernant les points plus souples, l'avantage d'une description précise des besoins et exigences est de trouver des équivalences sans pour autant déséquilibrer la ou les ligne(s) directrice(s).

La taille de ce projet impose une procédure de concours d'architectes. Cette obligation, souvent vue comme une contrainte, a néanmoins pour avantage de donner un choix très clair à la maîtrise d'ouvrage sur la prestation qu'elle retient. En effet, si un concours est une procédure un peu plus longue et plus complexe qu'un simple marché à procédure adaptée, elle permet à la collectivité de faire des choix très précis sur les compétences des équipes retenues pour le concours mais aussi sur l'aménagement et sur l'ensemble des éléments techniques liés au fonctionnement de l'équipement projeté. En dernière étape le CAUE assistera la collectivité lors de la préparation du concours et lui assurera une assistance jusqu'à la clôture de ses choix sur le projet.



ARCHITECTURE

BEAUCE VAL DE LOIRE

VALORISER LE PATRIMOINE EN PETITE BEAUCE, UN LEVIER DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

Soucieuse de valoriser le patrimoine culturel de son territoire, la Communauté de communes Beauce Val de Loire a sollicité le CAUE afin de réaliser un inventaire des principales richesses et spécificités patrimoniales de la Petite Beauce.

Au-delà de l'architecture, le CAUE s'est donné pour mission d'organiser son travail de recherche autour des trois piliers à l'origine du développement économique et démographique de tout territoire : la production (économie locale), le pouvoir religieux et le pouvoir politique. Pourquoi un tel choix ? Parce que se limiter au recensement de l'architecture, qu'elle soit modeste ou plus reconnue, aurait fortement limité la compréhension profonde de l'évolution de ce territoire. C'est en effet une étroite relation entre ces trois facteurs qui a conçu le patrimoine culturel de la Petite Beauce dont l'architecture n'est qu'une résultante. Il s'agissait ici de retracer l'ensemble du patrimoine culturel des vingt-six anciennes communes de la Petite Beauce que celui-ci soit matériel ou immatériel. Car c'est bien à travers des données immatérielles que l'urbanisme et l'architec-

ture trouvent leur sens. Pourquoi une ville s'est développée plutôt que sa voisine ? Pourquoi un matériau de construction ou un vocabulaire spécifique domine dans un secteur plutôt que dans un autre ? Pourquoi telle forme de bâtiment dénote dans le paysage local ? Pourquoi un « Petit Citeaux » ? Quelles sont les relations entre le développement de ce territoire et des enjeux étendus à des frontières beaucoup plus larges ? Quel rôle les richesses naturelles jouent-elles dans l'imaginaire collectif et dans le savoir-faire local ? ...

Très vite ce travail est apparu comme une véritable opportunité de créer un outil destiné à fédérer et à récolter de la connaissance en regroupant et sollicitant spécialistes et habitants. Ce nouveau support, dont les sources des données seront sélectionnées avec vigilance permettra de transmettre un savoir jamais écrit et qui risquait donc fort de se perdre. Il s'agit ici de remettre à l'honneur et de diffuser de la connaissance sur les foyers importants de ce territoire mais aussi d'en récolter sur les modes de vie oubliés, à travers les récits de ceux qui s'en souviennent encore.

Le document du CAUE intitulé « Identification, valorisation et animation du patrimoine de Petite Beauce » est une base à la construction d'un outil par lequel la collectivité pourra animer son patrimoine, riche et varié, par le biais d'une programmation d'actions culturelles destinées tant à ses habitants qu'aux touristes, autour de thématiques telles que le savoir faire, les ressources du sol nourricier, les arts, l'influence des grands propriétaires...



URBANISME

SAINT-OUEN

UN ECOQUARTIER, AMBITION « D'UNE VILLE VIVANTE ET DURABLE »

La commune de Saint-Ouen souhaite redynamiser son cœur de bourg avec l'aménagement d'un écoquartier, sur un secteur en friche, en y développant un programme mixte ambitieux en adéquation avec son contexte et répondant aux attentes locales et aux préoccupations environnementales actuelles.

Ce secteur à forts enjeux, sa situation dans le tissu urbain et sa superficie offrent une nouvelle opportunité pour le développement du centre-bourg. Cette mutation urbaine permettra de re-composer une centralité dynamique et attractive, en renforçant l'activité économique locale, en offrant aux habitants un lieu de vie et de rencontre ainsi qu'en complétant l'offre de services et d'habitat.

Le CAUE a ainsi accompagné la commune et son équipe municipale dans toute la démarche préalable à cette mutation avec :

- une première étape de contextualisation, d'analyse

patrimoniale, urbaine et paysagère, de bilan des démarches engagées (depuis 2013) ;

- une seconde étape s'appuyant sur une méthodologie de travail en adéquation avec les attentes et les objectifs (sensibilisation aux problématiques de l'aménagement du territoire, débats, échanges et partages d'expériences avec d'autres collectivités) ;
- cette étape est complétée par l'organisation de visites d'opérations permettant de nourrir les échanges et de découvrir des démarches de projet innovantes ;
- une étape d'échanges nécessaire à la bonne mise en œuvre du projet urbain afin de prendre en compte les attentes des différents acteur-clés ;
- une dernière étape de formalisation des objectifs et enjeux du projet urbain au travers d'un cahier des charges, en vue de recruter une équipe pluridisciplinaire d'AMO* en programmation urbaine.

* assistance à maîtrise d'ouvrage





Contexte : restructuration du centre-bourg

URBANISME

SAINT-DENIS-SUR-LOIRE

RÉFLEXION SUR L'URBANISATION DU SECTEUR 1AU

Les élus communaux de Saint-Denis-sur-Loire ont sollicité le CAUE pour les aider à réfléchir sur l'aménagement du secteur 1AU situé en entrée de bourg, derrière le pôle d'équipements (mairie, école, salle associative...). Ce positionnement comprend de nombreux enjeux, notamment en terme d'intégration paysagère.

La constitution d'un groupe de travail parmi les élus a permis de mener cette réflexion avec le CAUE.

Un diagnostic du bourg, et plus particulièrement du secteur d'étude, a été réalisé, présenté et des enjeux s'en sont dégagés. Ce diagnostic a été suivi d'une sensibilisation des membres du groupe de travail aux nouveaux aménagements et au respect des cônes de vues identifiés.

Ainsi, le CAUE a présenté un certain nombre de références, qui lui ont permis de déterminer le point d'équilibre, sachant que les élus souhaitaient un projet intégrant habitations, équipements et espaces publics. Il a fait une proposition de pré-programme et de recommandations aux élus sur le secteur de réflexion, sur la base des enjeux, des sensibilités et des besoins identifiés.

Un complément sur l'intégration paysagère a été intégré à la réflexion et au pré-programme.

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi, lors de la phase réglementaire, cette réflexion permettra aux élus de proposer les grandes orientations d'aménagement préalablement définies selon un état des lieux et un contexte communal récent.

Vue depuis la route départementale D2152.



ACCOMPAGNEMENT POUR LE PLUI

En mars 2017, la Communauté de communes Beauce Val de Loire (CCBVL) a demandé au CAUE et aux services de l'Etat (DDT) d'animer une réunion d'information au sujet de la prise de compétence « documents d'urbanisme ». Cette réunion avait réuni les élus intercommunaux, municipaux et les secrétaires de mairie. En juin 2019, après deux années pendant lesquelles les élus ont travaillé sur leur Programme Local de l'Habitat (PLH), la Communauté a de nouveau contacté le CAUE à ce sujet.

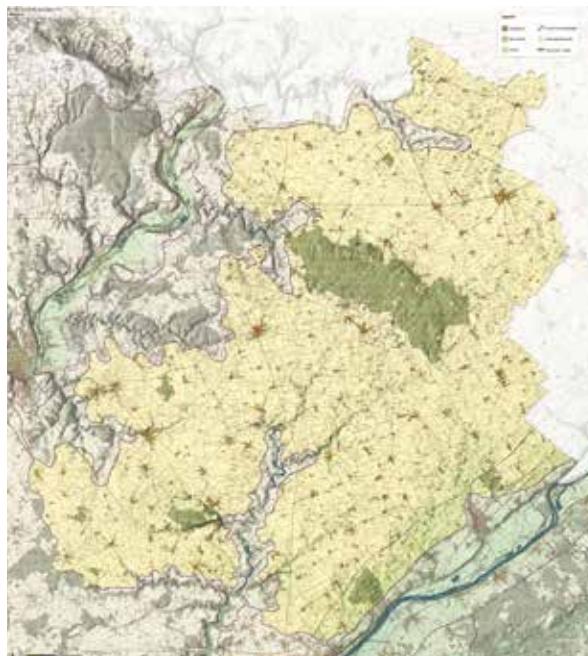
Le CAUE a donc rencontré les élus référents des trois secteurs géographiques déterminés lors du PLH et les techniciens de la Communauté afin de préciser leur demande d'accompagnement. Ce moment d'échange a permis au CAUE de présenter brièvement le planning d'élaboration d'un PLUi, les documents qui le composent et les différentes étapes d'élaboration, du lancement de la réflexion au choix du bureau d'études chargé de réaliser le document d'urbanisme. Une analyse du territoire et des documents existants a permis de faire émerger les spécificités et les points communs entre les différents secteurs. Quatre grands enjeux pour le territoire ont été mis en avant et trois autres plus transversaux ont été définis. Cette analyse

*Atlas des paysages de Loir-et-Cher
Agence Folléa Gauthier*

a donné lieu à une présentation devant tous les élus du territoire. Les enjeux présentés ont permis aux élus de rédiger la délibération de prescriptions de l'élaboration du PLUi.

Le CAUE a accompagné la chargée de mission de la Communauté dans la rédaction du cahier des charges en vue d'un appel d'offres. Des échanges entre le CAUE, les techniciens et élus, ont également permis d'affiner les critères de sélection d'un bureau d'études, et de préparer les auditions.

Cette nouvelle étape dans l'accompagnement du CAUE auprès de la CCBVL se déroulera en 2020.



PAYSAGE

MOISY

AMÉNAGEMENT D'UNE PLACE DE VILLAGE

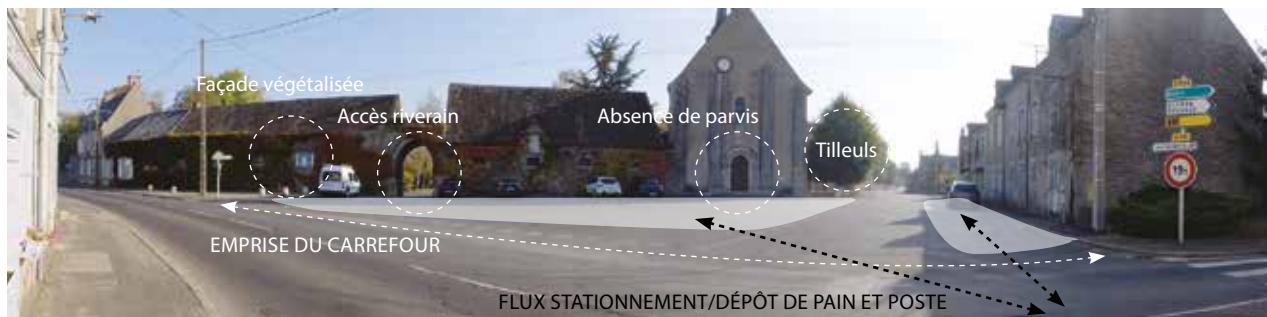
La commune de Moisy a sollicité le CAUE pour réfléchir à l'aménagement de la place de l'église. Cette place se présente actuellement sous la forme d'un large carrefour en enrobé noir, laissant peu d'espace à la convivialité, et plus largement aux déplacements piétons. Les usages y sont désorganisés et parfois même dangereux : circulation motorisée, circulation piétonne et stationnement cohabitent dans ce large carrefour sans véritables limites. En continuité du carrefour se situe, le long de l'église, une esplanade en revêtement calcaire, aujourd'hui peu mise en valeur et difficile d'entretien.

Le CAUE a accompagné les élus dans l'élaboration du programme de l'aménagement : les continuités piétonnes à mettre en place, la mise en accessibilité de

l'église, l'organisation du stationnement, la perception de la place depuis la route départementale, la mise en valeur du patrimoine bâti de la place en lien avec l'UDAP (église de la Madeleine de Moisy classée).

En prenant en compte l'enveloppe budgétaire allouée au projet, le CAUE a aidé la commune à prioriser les éléments du programme et à définir ses attentes : le projet doit viser la création d'une véritable place de village en réduisant l'emprise du carrefour et en aménageant des espaces plantés. Ceux-ci organiseront les usages et donneront une vocation piétonne à l'espace.

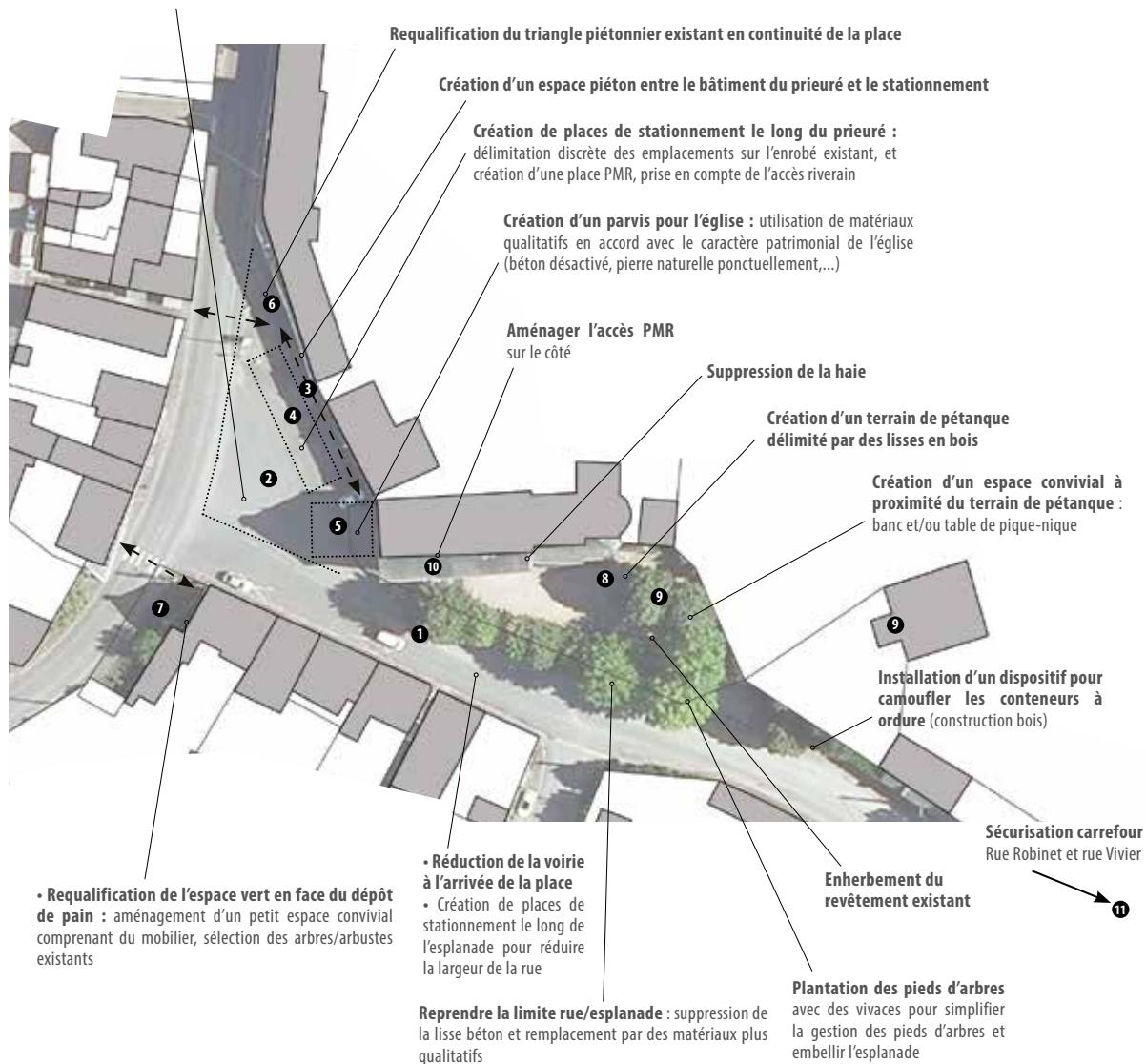
L'accompagnement par le CAUE s'est poursuivi jusqu'au recrutement d'un bureau d'étude en paysage qui s'est ensuite emparé de la conception et du suivi des travaux (finalisés au printemps 2020).



A l'origine du projet, plusieurs questions sont soulevées par les élus : comment sécuriser les déplacements piétons, rendre la place plus agréable et simplifier l'entretien des revêtements en calcaire vieillissants ? La contrainte financière est posée dès le départ de la réflexion, avec une enveloppe financière réduite qui ne permettra pas un réaménagement complet du centre-bourg et de l'ensemble des revêtements de la place.

Aménager une place dans le carrefour :

- Marquage de l'espace piétonnier, installation d'un banc, délimitation d'un espace vert par des plantations/un revêtement perméable/un enherbement ou la mise en place de couvre-sols...
- Marquer l'axe de l'église dans le dessin de la place



PAYSAGE

JOSNES

AMENAGEMENT PARTICIPATIF D'UNE PLACETTE

La commune de Josnes s'est inscrite en 2018 dans le projet « Je jardine mon village » proposé par la Communauté de communes Beauce Val de Loire dans le cadre d'un programme TEPCV (Territoire à énergie positive pour la croissance verte). La communauté de communes invitait les communes volontaires à bénéficier d'un accompagnement du CAUE pour s'impliquer dans la végétalisation de rues.

A Josnes, à la suite d'un diagnostic partagé qui a permis de parcourir les espaces publics et les rues de la commune, les habitants et élus ont choisi une placette sur la Grande rue, en face de la boulangerie. Cet espace dispose d'un banc, utilisé comme une halte dans les déplacements piétons au sein de la commune mais il apparaît sous utilisé et sous-valorisé. Plusieurs réunions ont permis d'établir collectivement un programme puis un schéma d'aménagement pour cet espace. Les hypothèses de travail ont été soumises aux habitants, élus et agents communaux et « testées » *in situ*.

Des enfants du centre aéré participant aux plantations.

L'aménagement de l'espace s'est fait en plusieurs phases. En septembre, un chantier de deux jours, co-encadré par le CAUE avec l'association Souffleurs de Vert, a permis de réaliser avec les habitants et les agents communaux, les constructions de mobilier : bacs de plantations généreux en chêne (provenant de la scierie locale), pergola et banc en acacia (prélevé au sein de la commune).

Quelques semaines plus tard, les enfants du centre aéré ont été accompagnés pour planter des grimpantes, vivaces comestibles et médicinales. Un atelier d'étiquetage et de semis était prévu pour le printemps 2020.



Le projet a été mené dans le cadre de l'opération « Je jardine mon village » soutenu par la Communauté de communes Beauce Val de Loire.



PAYSAGE

BILLY

AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE LOISIRS

La commune de Billy souhaite réaménager son aire de loisirs, à l'arrière du bourg, en lien avec la place de l'église, l'école et les zones résidentielles récentes. Ce vaste espace se compose d'une grande prairie plantée de quelques arbres et d'équipements (skate park, panneau basket) devenus obsolètes. Le périmètre d'étude inclut la salle communale et les ateliers municipaux ainsi que l'arrière de l'église.

La collectivité a fait appel au CAUE pour l'accompagner dans la définition des attendus du projet : quels éléments programmatiques pour adapter cet espace aux attentes des publics de tout âge ? Quelles pistes pour valoriser l'existant et renforcer les usages conviviaux ?

Les conseillers en paysage du CAUE ont accompagné la réflexion des élus sur le potentiel d'aménagement de cet espace, sur son rôle de pivot dans une vision à plus

long terme (nouvelles constructions, aménagement de liaisons douces ...) et sur la définition d'une enveloppe budgétaire adaptée aux ambitions du projet.

Le projet vise notamment à :

- proposer des équipements adaptés à tous les âges et pouvant être mutualisés avec l'école,
- limiter l'imperméabilisation des sols en réemployant les espaces « en dur »,
- proposer un espace de « jardin » mettant en valeur l'arrière de l'église et un espace extérieur sécurisé pour la salle des fêtes.

Les attentes de la commune ont été synthétisées dans une note de programmation qui a accompagné le marché d'appel d'offre lancé par la collectivité et qui a permis de désigner un bureau d'étude en paysage pour la maîtrise d'œuvre du projet (actuellement en travaux).

Ci-dessous, vue de la commune de Billy et ci-contre, orientations sous forme de cartographie.





RÉCAPITULATIF DES INTERVENTIONS DU CAUE SUR LES PROJETS DES COLLECTIVITÉS EN 2019

- Agglopolys / Je jardine ma rue
- Beauce Val de Loire / Avaray / Je jardine ma rue
- Beauce Val de Loire / Inventaire patrimoine matériel et immatériel Petite Beauce
- Beauce Val de Loire / Je jardine ma rue
- Beauce Val de Loire / Josnes / Je jardine ma rue
- Beauce Val de Loire / Maves / Je jardine ma rue
- Beauce Val de Loire / Mer / Zone de Loisirs
- Beauce Val de Loire / Suèvres / Je jardine ma rue
- Beauce Val de Loire/PLUi
- Billy / Aire de loisirs
- Bracieux / Création centre de loisirs
- Busloup / Aire de jeux
- Busloup / Lavoir
- Busloup / Transformation école en salle associative
- Châteauvieux / Aire de jeux
- Cheverny / Liaisons piétonnes
- Chouzy-Cisse / Je jardine Quartier du Canal
- Collines du Perche / Notice habitat
- Communauté de Communes Val de Cher / Sentier pédestre
- Conseil départemental / Charte Habitat regroupé PAH
- Conseil départemental / Chouzy-sur-Cisse / Plantations du giratoire
- Conseil départemental / Maison des Territoires
- Cormeray / Lotissements
- Couffy / Cuisine salle des fêtes
- Crucheray / Sécurisation et accessibilité garderie
- DDT/Club PLUi
- Dhuizon / Réhabilitation salle des fêtes
- DREAL / Cahier de recommandations pans de bois
- Faverolles-sur-Cher / Rond-point sur RD764
- Fédération Pêche Loir-et-Cher / Intégration hangar agricole
- Grand Chambord / Chambord, l'utopie à l'oeuvre
- Grand Chambord / Bracieux / Jardin Ehpad
- Grand Chambord / PLUi
- Josnes / Bâtiments et espaces publics
- La Chapelle Vendômoise / Salle polyvalente et espace associatif
- La Chaussée-St-Victor / Centre de loisirs
- La Marolle en Sologne / Ancienne maison de retraite
- La Ville aux Clercs / Cour d'école
- Lancé / Mairie, bibliothèque, parvis



- Landes-le-Gaulois / Zéro phyto
- Lestiu / PLU
- Marchenoir / Sécurisation entrée de bourg
- Marolles / Placette
- Ménars / Place de Chimay et rue principale
- Ménars / Salle polyvalente
- Mennetou / Aménagement de place
- Mer / Médiathèque
- Mesland / Jardin du Prieuré
- Moisy / Place du village
- Mondoubleau / Trames verte et bleue et atelier participatif
- Mont-Près-Chambord / Jardins familiaux et quartier
- Montoire / Logement communal
- Morée / Je jardine ma rue
- Naveil / Place de la mairie
- Onzain / Installation tri enterré
- Onzain / Zone IAU Les Plantes
- Orçay / Réhabilitation de logement locatif insalubre
- Ouchamps / Commerce
- Pays Vendômois / A vos ID bocage
- Pays Vendômois / Plateforme REV
- Pezou / Chemin sécurisé enfants
- Pontlevoy / Centre-bourg
- Prunay Cassereau / Aménagement participatif
- Saint-Claude-de-Diray / Salle polyvalente
- Saint-Denis-sur-Loire / Zone IAU
- Saint-Jacques-des-Guérets / Rénovation logement communal
- Saint-Laurent-Nouan / Aménagement Route de Blois
- Saint-Marc du Cor / Cimetière
- Saint-Ouen / Nouveau secteur, écoquartier
- Salbris / Technoparc
- Sambin / Réhabilitation de bâtiment
- Sassay / Groupe scolaire, sport, logements
- Semerville / Place et cour mairie
- Souday Couëtron au Perche / Reconversion d'une habitation
- Suèvres / Réhabilitation épicerie communale
- Syndicat mixte Mission Loire / AMI Belvédère
- Ternay / Espace loisirs
- Territoires Vendômois / Réflexion PLUiH et SPR
- Thoré-la-Rochette / Carrefour et abords ruisseau
- Thoré-la-Rochette / Parking
- Trôo / Brèche Moulin de la Plaine
- Villavard / Point de vue sur la Vallée du Loir
- Villefranche-sur-Cher / Reconversion de l'hôtel-restaurant
- Villeherviers / Place de l'église
- Villerbon / Espace public mairie et école



LE CONSEIL AUX PARTICULIERS

PERMANENCE CONSEIL

DES CONSEILS GRATUITS EN ARCHITECTURE ET PAYSAGE

Les conseils aux particuliers sont destinés aux personnes qui ont un projet de construction, d'extension ou de rénovation d'un bâtiment, ou bien encore d'aménagement de jardin.

Ils se déroulent dans les locaux du CAUE, à Blois, sur simple demande de rendez-vous et sont gratuits.

Le rôle des conseillers est d'aider les particuliers à bien formuler leur projet et à identifier toutes les questions qui s'y rapportent : les spécificités de leur environnement, les contraintes réglementaires, les objectifs en matière de performance énergétique, la qualité de l'architecture ou de l'aménagement et son intégration à un

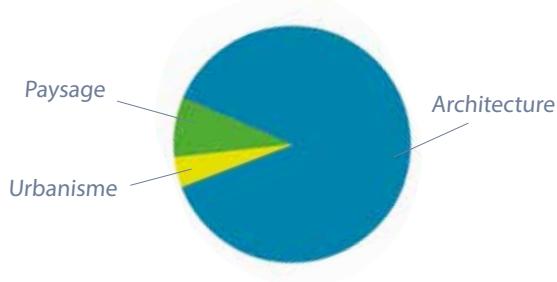
contexte spécifique, les données économiques du projet, etc. Sur certaines questions, les conseils du CAUE sont complémentaires de ceux fournis par l'ADIL-EIE.

Pour permettre une meilleure visualisation des opportunités de transformation ou d'aménagement de l'espace, les conseillers peuvent être amenés à résumer leurs conseils sous forme de croquis. Toutefois ces dessins n'ont pas vocation à servir de plan. Ils n'ont qu'une fonction illustrative, pour aider les particuliers à se « projeter » dans les suggestions abordées. En aucun cas les conseillers du CAUE n'interviennent en maîtrise d'ouvrage.

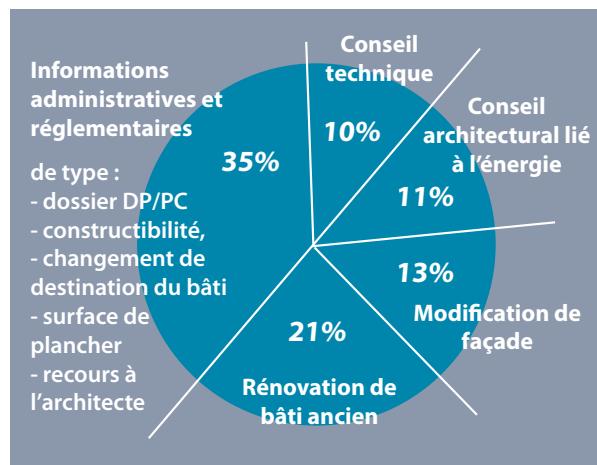
Près de 130 foyers ont bénéficié d'un conseil gratuit en 2019

Le conseil aux particuliers est l'une des missions fondatrices de la loi sur l'architecture à l'origine des CAUE. En Loir-et-Cher, 130 foyers en ont bénéficié. C'est plus qu'en 2018 (120) et deux fois plus qu'en 2016.

Répartition des conseils par compétences concernées :



Type de demandes en architecture, compétence qui concerne l'essentiel des conseils aux particuliers :



JOURNÉES NATIONALES DE L'ARCHITECTURE

PERMANENCE « HORS LES MURS », CITÉ ADMINISTRATIVE

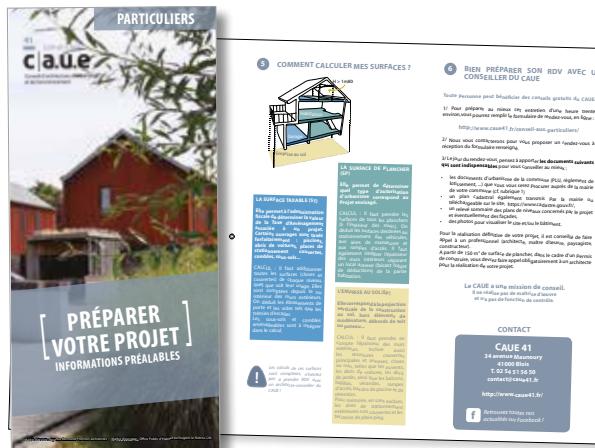
Le 18 octobre, dans le cadre de journées thématiques proposées par le Ministère de la Culture, le CAUE a organisé une permanence conseil « hors les murs », sous le porche de la Cité administrative, avenue du Maréchal Maunoury à Blois.

Cette opération visait à renforcer la visibilité du CAUE depuis l'espace public et a permis à plusieurs passants de bénéficier de prises de contact avec un architecte et d'informations diverses pour les guider dans leurs projets de travaux.



FICHE PRATIQUE POUR LES PARTICULIERS

Le CAUE a réalisé une fiche pratique « Préparer votre projet, informations préalables », à l'intention des particuliers ayant un projet. Cette fiche permet de répondre aux questions les plus fréquentes, à savoir : « Qui contacter ? Quelles procédures administratives ? Comment calculer les surfaces ? », et une partie « Bien préparer son rendez-vous avec un conseiller en architecture du CAUE ». Cette fiche, éditée sous la forme d'un dépliant est remise à toutes les personnes reçues dans le cadre des conseils gratuits. Elle est téléchargeable sur le site internet du CAUE.



**PARTENAIRE
ADIL-EIE**

Partenaire des plateformes de rénovation énergétique notamment Rénov'Énergie et REV, le CAUE participe à des **prévisites de logements à rénover**, ses conseils architecturaux étant complémentaires aux conseils de l'ADIL-EIE.

ELUS ET PROFESSIONNELS

CARREFOUR DES TERRITOIRES

3^E ÉDITION SUR LE THÈME « INNOVATIONS & TERRITOIRES »

Le CAUE a co-organisé, avec l'Observatoire de l'économie et des territoires et l'Association des maires de Loir-et-Cher, la 3^e édition du Carrefour des Territoires, le 1^{er} octobre à la Halle aux Grains à Blois.

L'événement, destiné aux élus, techniciens et partenaires des collectivités, avait pour thème cette année : « Innovations & Territoires ».

Dans ce cadre, le CAUE a organisé et animé une table ronde sur le thème « Des formes d'habitat innovantes » ainsi que deux ateliers : « Les tiers-lieux culturels, nouveaux leviers de développement territorial »

(avec les exemples de Zone I, à Thoré-la Rochette et de La Fabrique du Docteur Faton, à Vendôme, Les Greniers de Vineuil) et « Des projets coopératifs et associatifs innovants pour revitaliser les centres anciens ».

Sur le stand CAUE, les élus étaient invités à partager leurs expérimentations et, à l'aide de post-it, à localiser sur une carte du département leurs exemples innovants et vertueux. Dans la journée, 47 projets innovants ont été recueillis sur la carte : 22 liés au paysage, 21 à l'architecture, 2 à l'urbanisme et 2 à l'énergie.

Marie-Hélène Millet, présidente du CAUE et conseillère départementale, avec Agnès Le Brun, vice-présidente de l'association des Maires de France, sur le stand du CAUE.



CLUB PLUI

VISITES D'OPÉRATIONS EN EURE-ET-LOIR

Le 24 octobre 2019, dans le cadre du Club PLUI initié par la DDT et le CAUE, les élus et techniciens des communes, communautés de communes, communautés d'agglomération et syndicats porteurs de SCoT, ont été invités à une visite d'opérations conduites en Eure-et-Loir. Cette journée de visites, pour une trentaine de participants, avait pour thème : « Redynamisation d'un centre-bourg, Quartier durable en milieu rural, Aménagement paysager ». Le Club s'est rendu à Saint-Georges sur Eure, commune régulièrement touchée par des phénomènes de débordement et d'inondation, puis à Mignières, dont l'équipe municipale mène depuis une quinzaine d'années une opération « cœur de village ».



AUTRES INTERVENTIONS AUPRÈS D'ÉLUS ET PROFESSIONNELS

Réunions d'information

- autour de la préservation et de la mise en valeur du patrimoine bâti ou paysager, en partenariat notamment avec Les Petites Cités de Caractère (PCC), l'UDAP, le CEREMA,
- sur les marchés publics avec la Mission Interministérielle pour la Qualité des constructions publiques (MIQCP), le 11 juin 2019.

Ci-contre, intervention du CAUE lors d'une conférence sur les bénéfices de la biodiversité face au changement climatique organisée par le CEREMA le 27 novembre 2019.



PUBLIC SCOLAIRE

EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

LA POÉSIE DE LA RENAISSANCE RÉÉCRITE ET MISE EN SCÈNE DANS LE CADRE DU PROTOCOLE EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Le Conseil départemental de Loir-et-Cher, en partenariat avec le ministère de la Culture (DRAC Centre-Val de Loire) et le ministère de l'Éducation Nationale (Inspection Académique Orléans-Tours) co-finance des opérations EAC (Education Artistique et Culturelle). Il s'agit d'offrir aux territoires défavorisés en offre culturelle, des actions spécifiques permettant aux élèves d'écoles élémentaires, de collèges ou de lycées de bénéficier de visites de sites culturels, d'échanger avec des professionnels issus du monde culturel et de produire une œuvre conçue avec un artiste. Pour l'année scolaire 2018-2019, le CAUE a proposé un projet d'écriture « à la manière des grands auteurs de la

Renaissance ». Retenu dans le cadre du protocole EAC, ce projet a permis à deux classes de CM2 de l'école Jules Ferry de Selles-sur-Cher, de découvrir, par une intervention du CAUE en classe, la philosophie qui animait les artistes de la Renaissance, qu'ils aient été architectes, peintres, sculpteurs ou poètes. Ces mêmes élèves ont également bénéficié des visites guidées du château de Talcy et du manoir de la Possonnière. Mais surtout, ils ont travaillé avec un écrivain puis des comédiennes à la réalisation de poèmes, dans les règles de l'art, poèmes qu'ils ont ensuite mis en scène et présentés avec talent au cours de deux représentations publiques qui ont regroupées environ 150 personnes.



500 ANS DE RENAISSANCE(S)

L'UTOPIE À L'OEUVRE, À CHAMBORD

Dans le cadre du cinq centième anniversaire du Château de Chambord, le Domaine National de Chambord a organisé, dans ses murs, une exposition inédite intitulée « *L'utopie à l'œuvre* » ayant pour objectif de confronter trésors du passé et projets futuristes conçus par des élèves d'écoles d'architecture de divers continents. Cette prestigieuse exposition a été conçue avec le concours exceptionnel de la Bibliothèque Nationale de France et ses commissaires n'étaient autres que l'architecte Dominique Perrault et le philosophe Roland Schaefer.

Souhaitant agrémenter l'ensemble de ces productions du produit de l'imagination des jeunes élèves locaux, le Domaine national de Chambord a sollicité le CAUE afin de sensibiliser les classes volontaires pour participer à cette exposition. Le CAUE est ainsi intervenu

dans six classes, de la maternelle à la cinquième, dans les écoles de Saint-Gervais-la-Forêt, Saint-Claude-de-Diray, Fontaines-en-Sologne et au collège Augustin Thierry de Blois.

A travers divers exemples de projets sinon utopistes, tout du moins totalement précurseurs en leur temps, les élèves ont pu découvrir comment l'architecture pouvait, en tout temps, chercher à répondre à des ambitions politiques, philosophiques ou environnementales.

Après s'être inspirée de ces concepts simplifiés, chaque classe a pu exprimer ses propres concepts utopiques en réinventant le château de Chambord du futur sous forme d'une maquette exposée au sein de « *L'utopie à l'œuvre* », du 26 mai au 1^{er} septembre 2019.



PUBLIC SCOLAIRE

LES ENFANTS DU PATRIMOINE

«LEVEZ LES YEUX» SUR SAINT-OUSTRILLE

Cet évènement organisé le vendredi 20 septembre, la veille des Journées Européennes du Patrimoine, a été regroupé avec la 1^{ère} édition de « Levez les yeux », initiée par le Ministère de la Culture et le Ministère de l'Éducation et de la Jeunesse. À cette occasion, une centaine d'enfants de l'école primaire Louis Pasteur (quatre classes, du CE2 au CM2), à Montoire-sur-le-Loir, ont participé à des ateliers d'architecture qui leur ont

permis de découvrir l'ancienne église Saint-Oustrille, aujourd'hui désaffectée, qui fait l'objet d'un projet de restauration et de réaffectation en lieu d'expositions artistiques, avec résidences d'artistes.

Par ailleurs à la demande de la municipalité de Montoire-sur-le-Loir, le CAUE a présenté le 19 mai une conférence sur l'ancienne église Saint-Oustrille dans le cadre de la « Journée du savoir faire ».



TOUS PUBLICS

RENDEZ-VOUS DE L'HISTOIRE

PARTICIPATION AUX RVH SUR LE THÈME DE L'ITALIE

Dans le cadre des 22^e Rendez-Vous de l'Histoire qui se sont déroulés à Blois du 9 au 13 octobre 2019 avec pour thème « L'Italie », le CAUE a participé à trois rencontres concentrées sur le patrimoine.

Une « carte blanche » au Château royal de Blois

Le CAUE avait carte blanche pour proposer une conférence au Château de Blois, le 11 octobre. Il s'est penché sur cette locution latine du *genius loci*, qu'on peut traduire par « l'esprit du lieu », et a invité deux historiens de l'art, du Musée Médard à Lunel et du Musée d'Art Contemporain de Lyon, à en parler. Ceux-ci ont présenté les parcours de Maria Lai et de Giuseppe Penone, deux artistes qui ont en commun une démarche de création intimement liée aux racines géographiques et culturelles de leurs terroirs.

Une intervention au Lycée Dessaignes

En présence du réalisateur italien Marco Bertozzi, le CAUE est intervenu auprès de lycéens de 2^{de} et 1^{ère}, en prélude de la projection du documentaire « Cinema Grattaciolo », un film programmé au cinéma Les Lobis,

à Blois, dans le cadre des Rendez-vous de l'Histoire et en partenariat avec l'association Cinéfil.

L'objectif était de donner aux élèves quelques clés pour mieux comprendre le parti-pris par le réalisateur italien de raconter « de l'intérieur » le quotidien du gratte-ciel de Rimini. Devenu emblématique de la ville, l'ouvrage, construit en 1959, pose les questions de l'évolution de l'habitat collectif dans l'urbanisme actuel, ainsi que du microcosme humain qui s'organise à l'intérieur, à l'image d'une ville dans la ville.

Une table ronde au Conseil départemental

Le 13 octobre, le CAUE a participé à une table ronde proposée par le Conseil départemental sur le thème « L'Italie en Val de Loire ». Après les présentations du Musée national de la Renaissance, et de la DRAC Centre-Val de Loire, le CAUE a présenté un panorama d'édifices architecturaux du Val de Loire, depuis la Renaissance jusqu'au XX^e siècle (châteaux, hôtels particuliers, églises, bâtiments publics...), dont le vocabulaire architectural a été influencé par les modèles gréco-romains.

Exposé du CAUE, au Lycée Dessaignes, sur l'origine des grands ensembles et l'histoire de la ZUP de Blois pour introduire la projection du film documentaire « Cinema Grattaciolo » en présence du réalisateur.



TOUS PUBLICS

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT

RENCONTRE-DÉBAT AVEC PHILIPPE MADEC, FONDATEUR DE LA FRUGALITÉ HEUREUSE ET CRÉATIVE

Le Syndicat de l'Architecture et le CAUE ont organisé une conférence-débat sur la rénovation énergétique des logements, le 25 octobre à l'INSA-Ecole du Paysage à Blois. L'objectif était d'échanger avec tous les publics, particuliers, professionnels, étudiants, élus locaux et plus de 70 personnes ont répondu à l'invitation. Une première partie était consacrée à des présentations

d'expériences exemplaires en France, ouvrant le débat sur les dimensions sociale, d'usage, culturelle des rénovations animé, dans un second temps, par Philippe Madec, cofondateur de l'association « La frugalité heureuse et créative ». Cette manifestation a bénéficié du soutien de la COP « Urgences climatique et sociale » de la Région Centre-Val de Loire.

Philippe Madec en « conférence chorale » devant un auditoire conquis. La rencontre annoncée dans la presse locale, a fait l'objet de vidéos sur Youtube, « Les rencontres de Blois ».



la Nouvelle République.fr

10/2019 - L'architecte, la rénovation énergétique et la "frugalité" en débat à Blois

L'architecte, la rénovation énergétique et la "frugalité" en débat à Blois

Publié le 22/10/2019 à 14:02, mis à jour le 23/10/2019 à 11:18



Le bâtiment frugal au cœur de la transition énergétique, c'est ce que défend l'architecte Philippe MaDEC, à Blois le 25 octobre pour une conférence-débat.

La rénovation énergétique, c'est le point d'entrée pour toutes les autres. C'est ce que défend l'architecte Philippe MaDEC, à Blois le 25 octobre pour une conférence-débat. Cette conférence est organisée en collaboration avec le CAUE (Conseil d'Architecture Urbaine et de l'Environnement) du Loir-et-Cher. Le 25 octobre à l'École du paysage à Blois avec Philippe MaDEC, cofondateur de « Frugalité heureuse pour une frugalité heureuse et créative ».

• Nouveaux enjeux des bâtiments pour faire connaître mieux le bâtiment et l'architecture, explique Jacques Puleau, l'un de ses membres, et pour promouvoir la rénovation énergétique sur la région Centre-Val de Loire et les implications dans cette thématique.

Tournée vers les élus des collectivités locales mais également vers les particuliers, la première partie de cette soirée sera consacrée à la présentation de quatre réalisations de rénovation énergétique menées par des architectes. • L'une d'entre elles concerne directement les particuliers, souligne Pierre Pétropoulos, administrateur du Syndicat de l'Architecture. Il s'agit d'une rénovation en cours de maisons individuelles des années 70 à Graçay, les maisons qu'on appelle les "double-mètres" et qui sont de véritables petites thermiques. • Réalisées en association, des propriétaires ont ainsi pu réaliser une opération de rénovation énergétique, en engageant une réflexion collective, en faisant appel à un architecte et en procédant à des appels d'offres pour les entreprises.

La conférence de Philippe MaDEC s'inscrit dans la continuité de ces exemples de réalisations concrètes, faisant appel à l'intelligence collective. Plutôt qu'un exposé, elle s'ouvrira dans un échange à plusieurs voix, avec des invités, pour une réflexion collective autour du concept de « frugalité heureuse et créative » appliqué à l'urbanisme et à l'architecture, que Philippe MaDEC a formalisé, avec deux autres auteurs, dans un manifeste autour d'101 signés par plus de 7000 personnes professionnelles et amateurs, une frugalité en énergie, en matériaux, en technicité, et pour le territoire, pour que « le bâtiment, par ses programmes et ses choix constructifs, favorise tout ce qui allie son empreinte écologique, et tout ce qui est le plus équilibré et agréable à vivre ».

Cette soirée journalière avait été le point de départ de la constitution d'un groupe de réflexion et de travail sur la frugalité heureuse en région Centre-Val de Loire, avec des membres signataires du manifeste.

• De 18h30 à 19h, présentation de réalisations à Blois, rénovation de 200 logements collectifs en 1984, présentée par Philippe Fatah, architecte de la rénovation. À Blois, rénovation de trois immeubles de 100 logements par les architectes Luciane Vassal. Présentation par Bernard Blaise (Architecte). A Graçay, rénovation en cours de maisons individuelles. Présentations par Alexandra Gougeon, architecte, et Michel Buisson, architecte. À Orléans dans le complexe. Dans le parc naturel de la Brenne, rénovation énergétique de l'habitat ancien, présentée par Danièle Chappard, PhD de la Brenne.

• De 19h30 à 19h50, conférence-échange avec Philippe MaDEC, architecte-urbaniste, et les personnalités invitées : Charles Reynier, vice-président de la région Centre-Val de Loire (avec Hervé), Yves Cougny, ancien directeur-général de Châlon Lézard (ancien président du Syndicat de l'Architecture et Anne-Marie Lancia, architecte, directrice du CAUE 41).

Mentions : Urbanisme, Architecture, Énergie, Environnement, Économie

Collefret SIMON

LES DERNIERS ARTICLES

YouTube



- Les rencontres de Blois - Philippe MADEC, «La conférence Chorale»
- Les rencontres de Blois - Le film de 6 minutes
- Les rencontres de Blois - LE DÉBAT

41 Loir-et-Cher caue Conseil d'Architecture Urbaine et de l'Environnement

PRIX 5€ décembre 2019

JOURNAL du Syndicat de l'Architecture

EDITORIAL

Pourquoi Blois ?

Le Syndicat de l'Architecture a organisé à Blois avec le CAUE 41 un colloque sur la rénovation énergétique. Qui de plus normal pour un syndicat que la participation active et reconnue de chaque adhérent de notre réseau ? À l'heure de la redéfinition, le Syndicat doit permettre de nous réunir les uns avec les autres, valoriser les acteurs et trouver ensemble des réponses aux questions.

Et pourquoi la rénovation énergétique ne doit-elle pas vous Tancer qu'un Syndicat doit accompagner les grandes évolutions de la profession ?

SOUS-REDACTEUR

P. 2 Le Syndicat de l'Architecture

P. 3 Après la conférence du 25 octobre

P. 5 Qui veut le plus ?

P. 6 Le Syndicat de l'Architecture

P. 10

P. 12

P. 13

P. 14

TOUS PUBLICS

AUTRES INTERVENTIONS

PATRIMOINE BÂTI, TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Participation à diverses opérations partenariales de sensibilisation et d'information (CDPNE, ADIL-EIE, Conseil départemental).

Le 2 décembre, à Beauce la Romaine, le CAUE a exposé les enjeux de la rénovation énergétique pour les bâtiments patrimoniaux : les notions de confort d'hiver et confort d'été ont été évoquées pour permettre de détailler les différentes options d'isolation, de ventilation et de chauffage propres aux murs anciens.



Ci-dessous, lors de la réunion d'information sur l'éco-construction, le 1^{er} octobre 2019 au Conseil départemental, avec quiz tactile des matériaux.



SENSIBILISATION AU PATRIMOINE

Interventions sur le patrimoine à la demande d'associations locales à destination du grand public.

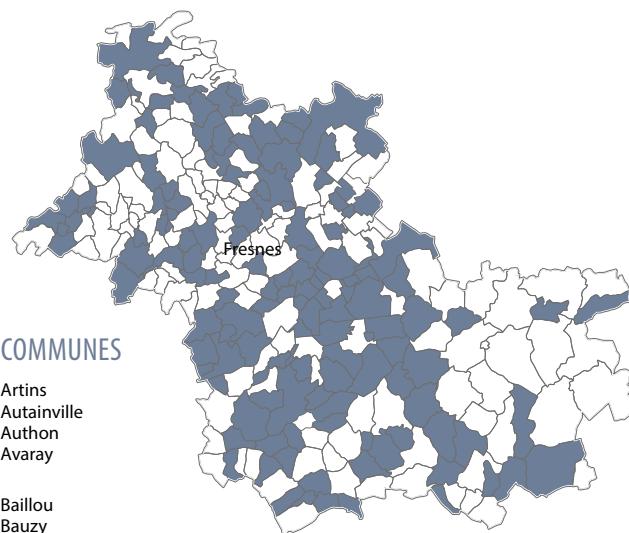
Ci-contre à Montoire-sur-le-Loir, lors de la journée du savoir-faire, le 19 mai 2019.

A la demande de la Basilique de la Trinité, à Blois, le CAUE est intervenu pour faire mieux connaître l'histoire et la richesse patrimoniale de l'édifice avec rédaction d'articles, conférence, émissions de radio.

Ci-dessous, émission en direct depuis la radio RCF à Blois le 16 mai 2019.



LES ADHÉRENTS en 2019



COMMUNES

Artins
Autainville
Aulon
Avaray

Baillou
Bauzy
Beauce la Romaine
Billy
Boursay
Bracieux
Briou
Busloup

Chambord
Champigny-en-Beauce
Chaon
Châtres-sur-Cher
Chauvigny-du-Perche
Cheverny
Chitenay
Choussy
Concriers
Contres
Couëtron au Perche
Couffy
Cour-Cheverny
Cour-sur-Loire
Courbouzon
Courmenin
Crouy-sur-Cosson
Crucheray

Dhuizon

Épiais

Faverolles-sur-Cher
Fontaine-Raoul
Fontaines-en-Sologne
Fossé

Fréteval
Gombergean
Gy-en-Sologne

Herbault
Huisseau-sur-Cosson

Josnes

La Chapelle-Montmartin
La Chapelle-
Vendômoise
La Chapelle-Vicomtesse
La Chaussée-t-Victor
La Ferté-Beauharnais
La Ferté-Imbault
La Marolle-en-Sologne
La Ville-aux-Clercs
Lamotte-Beuvron
Lancé
Lancôme
Lassay-sur-Croisne
Les Essarts
Les Montils
Le Temple
Lisle

Marchenoir
Marcilly-en-Beauce
Marolles
Maslives
Maves
Mazangé

Ménars
Mennetou-sur-Cher
Mesland
Meusnes
Moisy
Mondoubleau
Mont-près-Chambord
Monteaux
Monthou-sur-Cher
Montrichard
Montrouveau
Morée
Muides-sur-Loire
Mulsans

Naveil
Neuvy
Nourray
Noyers-sur-Cher

Oucques-la-Nouvelle
Ouzouer-le-Doyen

Pezou
Pontlevoy
Pouillé
Prunay-Cassereau

Renay
Rilly-sur-Loire
Roches
Romorantin-Lanthenay
Rougeou
Saint-Aignan

EN CHIFFRES

141 communes
3 syndicats mixtes de pays
3 communautés de communes
6 organismes
8 professionnels

Ci-contre, en bleu, les communes adhérentes

Saint-Amand-Longpré
Saint-Claude-de-Diray
Saint-Denis-sur-Loire
Saint-Dyé-sur-Loire
Saint-Gervais-la-Forêt
Saint-Jacques-des-
Guérets
Saint-Jean-Froidmentel
Saint-Laurent-Nouan
Saint-Marc-du-Cor
Saint-Sulpice-de-
Pommeray
Sambin
Santenay
Sasnières
Sassay
Savigny-sur-Braye
Seigy
Selles-Saint-Denis
Selommes
Seur
Sougé
Suèvres

Theillay
Thésée
Thoré-la-Rochette
Troo

Valaire
Vallée de Ronsard
Valloire sur cisse

Veilleins
Vernou-en-Sologne
Veuzain
Vievy-le-Rayé
Villavard
Villebarou
Villebout
Villefranche-sur-Cher
Villeherviers
Villemardy
Villeneuve-Frouville
Villerbon
Villexanton
Villiers-sur-Loir
Villiersfaux
Vineuil

COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

Beauce Val de Loire
Grand Chambord
Perche et Haut Vendômois

PAYS

Syndicat Mixte du Pays des Châteaux
Syndicat Mixte du Pays Grande Sologne
Syndicat Mixte du Pays Vendômois

ORGANISMES

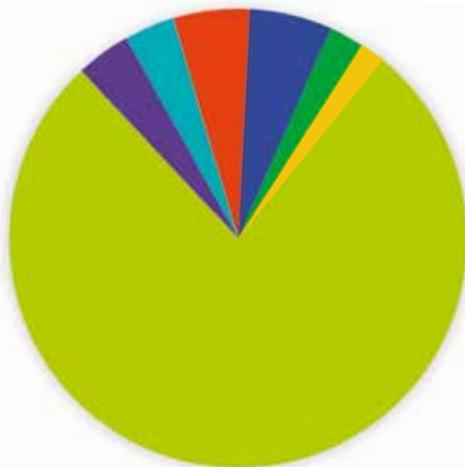
ACESM
Chambre de Commerce et de l'Industrie
Chambre des Métiers et de l'Artisanat
Observatoire de l'Économie et des Territoires
Terres de Loire Habitat OPH (TDLH)

PROFESSIONNELS

L'Atelier Architecture et Paysage
BDH Architectes
Daniel Boitte, architecte
Frédéric Bruxelles, architecte
Cornier Delabrouille Architecture
Géoplus Géomètres
Milliet Architecture
Antoine Simonnet, architecte

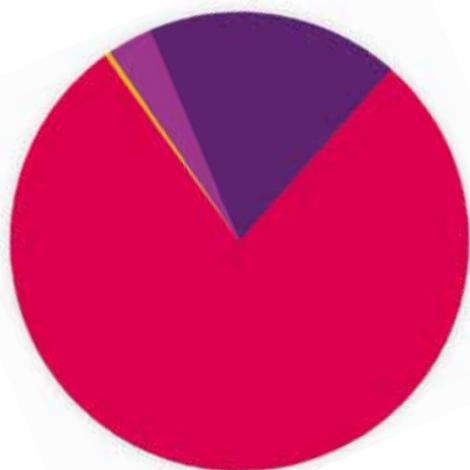
FUNCTIONNEMENT DU CAUE

RECETTES 2019



77 %	Réaffectation Taxe Aménagement	580 000 €
6 %	Contrats/Conventions/Formations	46 871 €
4 %	Cotisations	28 351 €
2 %	Autres produits exceptionnels	16 647 €
3,5 %	Reprise provisions pour charges	26 089 €
2,5 %	Subventions Feder / Etat / Région	18 050 €
5 %	Déficit de clôture	39 574 €
	TOTAL	755 582 €

DÉPENSES 2019



78,5 %	Impôts et Charges de Personnel	592 952 €
18 %	Achats - Services extérieurs	135 145 €
3 %	Provisions Retraites	24 000 €
0,5 %	Dotations Amortissements	3 028 €
0 %	Charges exceptionnelles	457 €
	TOTAL	755 582 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2020

PRÉSIDENTE

Marie-Hélène MILLET

Conseillère Départementale

VICE-PRÉSIDENTS

Philippe MERCIER

1^{er} Vice-Président, Conseiller Départemental, Maire de Vallée-de-Ronsard

Jean-Marie JANSSENS

2^e Vice-Président, Sénateur de Loir-et-Cher, Conseiller Départemental

TRÉSORIER

Louis DE REDON

Vice-président du Conseil Départemental

REPRÉSENTANTS DE L'ÉTAT

Estelle RONDREUX

Directrice Départementale des Territoires

Sandrine LAIR

Inspecteur d'Académie

Adrienne BARTHELEMY

Chef de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine 41

REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Lionella GALLARD

Conseillère Départementale, Maire de Cheverny

Marie-Hélène MILLET

Conseillère Départementale

Jean-Marie JANSSENS

Sénateur de Loir-et-Cher, Conseiller Départemental

Claire FOUCHER MAUPETIT

Conseillère Départementale, Maire de Selommes

Catherine LHÉRITIER

Conseillère Départementale, Maire de Valloire-sur-Cisse

Louis de REDON

Vice-président du Conseil Départemental

PERSONNES QUALIFIÉES

Maryline THUAULT

Directrice de l'ADIL-EIE41

Béatrice AMOSSÉ

Directrice de l'Observatoire Loire, Enseignante à l'École Nationale Supérieure de la Nature et du Paysage

ÉLUS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Carole HONORÉ

Représentant la Chambre des Métiers et de l'Artisanat

Yvan SAUMET

Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie

Florent LEPRETRE

Représentant la Chambre d'Agriculture

Denis LEBERT

Directeur général OPH Terres de Loire Habitat

Gilles CLÉMENT

Conseiller Départemental, Maire de Mont-Près-Chambord

Philippe MERCIER

Conseiller Départemental, Maire de Vallée-de-Ronsard

REPRÉSENTANTS DES PROFESSIONS

Frédéric BRUXELLE

Représentant le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes

Ghina HACHEM EL RAWAS

Représentant le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes

Gaëlle JOLY

Représentant la Chambre Départementale des Géomètres Experts

Bruno VACHER (VACHER & FILS)

Représentant la Fédération des Artisans et Entrepreneurs du Bâtiment

REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

Nina FENATEU, Conseillère en paysage

L'ÉQUIPE EN 2020

La Présidente **Marie-Hélène MILLET**



Direction : **Anne-Marie LLANTA** jusqu'au 1^{er} juillet 2020
Recrutement en cours

Les services supports



Patricia MICHOU
Directrice administrative



Sandra LE BRICQUIR
Chargée de communication

Les conseillers



Kévin CHEVALLIER
Conseiller en architecture



Nina FENATEU
Conseillère en paysage



Angélique GOBLET
Conseillère en architecture



Jennilaure JACAUD
Conseillère en urbanisme



Mélodie JACQUES
Conseillère en paysage



Aateca SABBAR
Conseillère en architecture et urbanisme

Faisaient partie de l'équipe :

Angélique DUBRIC, Assistante de communication jusqu'au 30 septembre 2019

Charles de KERGARIOU, Conseiller en architecture jusqu'au 3 mars 2020

Camille PESSEMIER, conseillère en paysage jusqu'au 11 août 2020



41

Loir-et-Cher

c|a.u.e

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

34 avenue Maunoury - 41000 Blois
contact@caue41.fr
www.caue41.fr